



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 29 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Fanny ACHART VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, M. Olivier GALLANT

Absents excusés : M. Yves JOURDAN pouvoir à M. Henri LANCELIN, Mme Lydie DUCHON pouvoir à Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS pouvoir à M. Georges DE GROOTE, M. Claude COUTON pouvoir à M. Freddy CLAIREMBAULT, M. Christophe CAPRONI pouvoir à M. Mehdi BELKACEM, M. Nicolas FARRÉ pouvoir à M. Maurice IMBARD, Mme Danièle FERNANDEZ pouvoir à Mme Sonia BRAU

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 33

Réf : 2024/05/11 - OBJET : Rapport annuel sur l'utilisation du FSRIF et de la DSU 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu la loi n° 91-429 du 13 mai 1991, instituant une dotation de solidarité urbaine et un fonds de solidarité des communes de la Région Ile de France, réformant la dotation globale de fonctionnement des communes,

Vu l'arrêté ministériel du 17 avril 2023 portant notification des attributions individuelles de dotation globale de fonctionnement aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale au titre de l'exercice 2023 en application de l'article L. 1613-5-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 juin 2023 portant contribution au fonds de solidarité des communes de la région d'Ile de France,

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20240529-2024-05-11-DE
Date de réception préfecture : 04/06/2024

Considérant qu'il y a lieu d'établir un rapport d'utilisation de ces dotations,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,

DELIBERE

Article unique : Approuve à l'unanimité le rapport d'utilisation pour l'année 2023 du fonds de solidarité des communes de la région Ile de France (FSRIF) et de la dotation de solidarité urbaine (DSU) tel que présenté ci-dessous :

Domaine d'intervention	Localisation	Construction, travaux, acquisition	Montant global	Part FSRIF en €	Part DSU en €
Educatif - digitalisation projet EIM	Ecoles élémentaires	Acquisition d'équipement (2183-020)	237 917,15	100 000,00	100 000,00
Educatif	Ecoles élémentaires	Travaux (21312-212)	319 849,10	150 000,00	150 000,00
Educatif	Ecoles maternelles	Travaux (21312-211)	1 911 557,04	100 000,00	515 418,00
Culture	Théâtre & cinéma	Travaux (21318-313 et 21318-314)	176 230,43	170 000,00	
Performance énergétique	Eclairage public	Travaux (21538-814)	216 018,50	200 000,00	
Aménagement espace public	Voirie	Travaux (2152-822)	236 299,89	143 938,00	
Total			3 097 872,11	863 938,00	765 418,00

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : **- 4 JUIN 2024**
et par publication en ligne le :
- 4 JUIN 2024
Saint-Cyr-l'École,
le : **- 3 JUIN 2024**

Sonia BRAU


Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand
Parc

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Sonia BRAU


Vladimir BOIRE
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par :
Vladimir BOIRE



Le 3 juin 2024

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20240529-2024-05-11-DE
Date de réception préfecture : 04/06/2024